

# Un guichet unique pour toute question sur l'habitat.

Besoin de conseils en vue de l'achat d'un logement, pour construire ou améliorer votre habitat ? Pour faciliter vos démarches, le Conseil général a regroupé, au sein de la Maison départementale de l'Habitat, plusieurs « services » susceptibles de vous apporter leur expertise et des réponses pour vous aider dans vos projets.

- **Un conseil « complet » sur les questions de logement ?**  
L'ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **Une information sur la maîtrise de l'énergie ?**  
L'Espace Info Energie
- **Une aide financière pour la construction, la rénovation ou l'amélioration de l'habitat ?**  
Le CODAC
- **Un conseil gratuit d'architecte pour la construction ou l'amélioration de votre logement ?**  
Le CAUE

La Maison départementale de l'Habitat est installée au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment I du Centre Colbert.

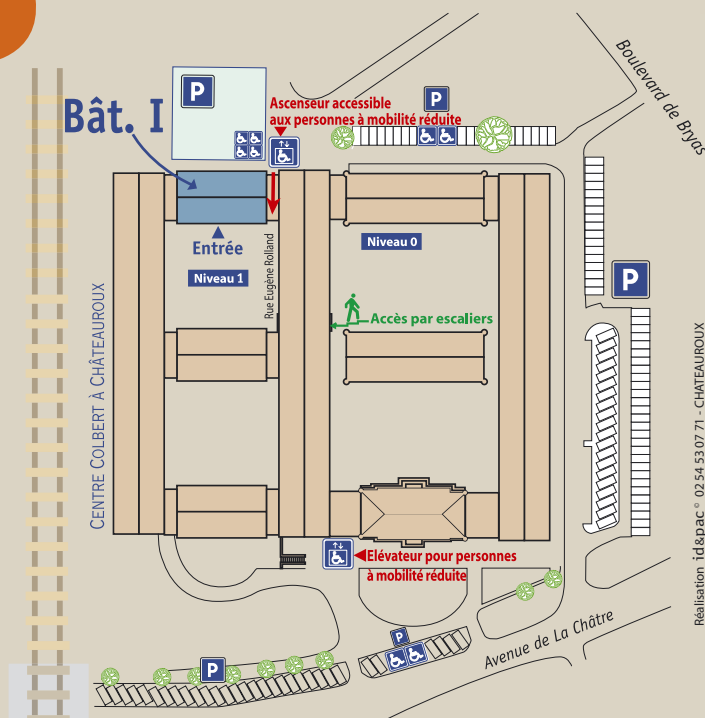


Contacts :

ADIL  
Espace Info Energie  
CODAC  
CAUE

Un numéro de téléphone unique :  
**02 54 27 37 37**

1, place Eugène Rolland  
Centre Colbert - Bâtiment I  
36000 CHÂTEAURoux



Réalisation : id&pac - 02 54 53 07 71 - CHATEAURoux

Le Conseil général présente



## la Maison Départementale de l'Habitat

ADIL  
Espace Info Energie  
CODAC  
CAUE



CO.D.A.C.



# Pour toute question sur le logement : la Maison départementale de l'Habitat

Située dans le bâtiment I du Centre Colbert à Châteauroux, la Maison départementale de l'Habitat offre aux particuliers et aux professionnels l'expertise d'associations spécialisées dans les sujets relatifs au logement, à la maîtrise de l'énergie et à l'urbanisme.

## Une information sur la maîtrise de l'énergie ?

### L'Espace Info Energies

Porté par l'ADIL, l'Espace Info Energies informe objectivement sur la maîtrise de l'énergie : utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, crédits d'impôts, énergies renouvelables. Ce service s'adresse au grand public et prioritairement aux particuliers, mais aussi aux collectivités locales et aux professionnels.

## Une aide financière pour la construction, la rénovation ou l'amélioration de l'habitat ?

### Le CODAC

Le Comité d'Aide à la Construction a pour vocation d'attribuer des prêts sociaux financés par le Conseil général et les communes.

D'un montant de 2300€ à 4000€, sur 5 ou 8 ans, et à 2% selon la nature de l'opération, le CO.D.A.C. peut accorder un prêt complémentaire pour la construction, la rénovation ou l'amélioration de l'habitat et l'adaptation de logements pour des personnes âgées ou handicapées.

## Un conseil «complet» sur les questions de logement ?

### L'ADIL



L'agence départementale d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

L'ADIL gère et anime l'observatoire de l'Habitat et suit l'évolution du marché du logement dans le département (commercialisation des lotissements, indicateur des loyers, prix de l'immobilier).

Le site internet [adil36.org](http://adil36.org) permet de consulter les offres de location des professionnels. L'ADIL offre ainsi un conseil complet sur l'habitat.



## Un avis sur le choix d'un terrain pour construire ?

### Le CAUE

Le Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement assure une mission de service public visant à informer, sensibiliser et conseiller les particuliers et les collectivités locales.

Les particuliers peuvent bénéficier des conseils du CAUE sur tout projet de construction ou d'amélioration de l'habitat.

Les collectivités locales font appel au CAUE pour son expertise et pour les aider à définir un pro-



gramme de bâtiment public, sur le plan de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement. Enfin, le CAUE forme les élus, les enseignants et les professionnels pour promouvoir une architecture et un urbanisme respectant le patrimoine et la qualité de l'environnement.